

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents :
En exercice	21	Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLE Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie.
Présents	20	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	1	
Votants	20	
Dont pour	20	Etaient excusés :
Dont contre	0	M. CANIZARES Yann, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie.
Dont abstention	0	
		Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2021-E1 : PARTENARIATS – INTEGRATION DE L'ESPACE JEUNES DANS LES CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC LA CAF 64

RAPPORT

Mme PLANTE explique au Comité Syndical le rôle important que joue la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques (CAF 64) dans le soutien et le développement des services publics proposés par le Syndicat des écoles aux enfants et familles du territoire.

Actuellement, ce partenariat avec la CAF 64 est formalisé dans le cadre des conventions suivantes :

- Une convention Prestation de Service ALSH pour les activités périscolaires de Dlusse
- Une convention Prestation de Service ALSH pour les activités périscolaires de Garlin
- Une convention Prestation de Service ALSH pour les activités extrascolaires de Dlusse et de Garlin
- Une convention pour l'Aide aux Temps Libres ALSH dont l'objet principal est d'accompagner les familles allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal au quotient familial annuel de référence

Mme PLANTE précise que tous ces dispositifs ont pour objet d'aider le Syndicat des écoles à développer les accueils de loisirs et à faciliter un accès équitable à ces services pour toutes les familles du territoire.

Ces différentes conventions sont conclues pour une durée déterminée et arrivent à échéance le 31 décembre 2021. La CAF 64 organisera au cours du 1^{er} trimestre 2022 les démarches pour le renouvellement ou la prolongation de ces conventions. Le fruit de ce travail sera formalisé par une future délibération du comité syndical.

En revanche, suite à l'ouverture du nouvel Espace Jeunes en mai 2021, il est nécessaire de prévoir dès à présent un conventionnement spécifique pour cette nouvelle structure et pour les services périscolaires et extrascolaires organisés. Par ailleurs, il convient d'ajouter ce nouveau lieu d'accueil parmi les différents sites identifiés dans la convention pour l'aide aux temps libres.

C'est pourquoi, Mme la Présidente propose aux élus du comité syndical de valider les dispositions de la nouvelle convention d'objectif et de financement Prestation de service ALSH « accueil Adolescent » ainsi que l'avenant n°2 à la convention Aide financière pour l'Aide au Temps Libres, annexés à la présente délibération.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, la convention d'objectif et de financement Prestation de service ALSH « accueil Adolescent » ainsi que l'avenant n°2 à la convention Aide financière pour l'Aide au Temps Libres, annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Michèle PLANTE

